



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 10/10/2019

Date d'affichage : 18/10/2019

## DELIBERATION n°2019-39

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Muriel ROSSI

Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### Adhésion de la commune de Banios au SIAEP de la Vallée de l'Arros

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Banios demandant le transfert de la compétence eau potable au SIAEP de la vallée de l'Arros en date du 19 juillet 2019 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Arros a accepté la demande d'adhésion de la commune de Banios.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes doivent entériner cette nouvelle demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver l'adhésion au SIAP de la vallée de l'Arros de la commune de Banios

Fait et délibéré le 16 octobre 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 10/10/2019

Date d'affichage : 18/10/2019

## DELIBERATION n°2019-40

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT.

Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Muriel ROSSI

Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### Location d'une salle au centre culturel du moulin Association Syntonie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de location pour une salle au Centre Culturel du Moulin dans le cadre d'une activité professionnelle de cours de Qi Gong (gymnastique asiatique de santé). Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 150 € par an pour une utilisation d'une heure et demie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De louer une salle du Centre Culturel du Moulin dans le cadre d'une pratique professionnelle
2. De fixer le tarif annuel à 150 € pour 1h30 d'utilisation à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 16 octobre 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 10/10/2019

Date d'affichage : 18/10/2019

## DELIBERATION n°2019-41

### SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT.

Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Muriel ROSSI

Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### Convention de prestation SIG

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de création d'un service d'information géographique du Syndicat mixte des Coteaux, en intégrant notamment les données cadastrales. Ce SIG a pour but de compiler plusieurs données et d'en avoir plus facilement et rapidement accès.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De signer la convention de prestation du service d'information géographique auprès du Pays des coteaux
2. D'accepter la contribution financière de 0,75 € par habitant la première année et 0,20 € par habitant les années suivantes.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 16 octobre 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

## DELIBERATION n°2019-42

MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 10/10/2019

Date d'affichage : 18/10/2019

## SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT.

Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Muriel ROSSI

Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

## Programme de coupes – Exercice 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition de l'Office National des Forêts concernant l'assiette des coupes pour 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. D'approuver le programme annuel de coupes proposé par l'ONF selon le tableau suivant :

Unité de gestion	Type de coupe	Surface parcourue (ha)	Année prévue d'aménagement	Proposition ONF
3	Irrégulière	2,7	2020	2020
12	Amélioration indifférenciée	7,76	2021	2020
15	Amélioration indifférenciée	12,43	2021	2020

Fait et délibéré le 16 octobre 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 10/10/2019

Date d'affichage : 18/10/2019

## DELIBERATION n°2019-43

### SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT.

#### Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Muriel ROSSI

Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

## Coupe affouagère 2019

Après avoir entendu la proposition de l'Office National des Forêts et l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. La délivrance en bloc et sur pied en 2019 de la coupe affouagère E.A. N°19Z03571DE Canton Le Moura, parcelle 16.a, d'une contenance de 6,65ha
2. D'accepter l'estimation de la coupe délivrée sur pied proposée par l'ONF : 1 802 €
3. De demander que l'exploitation soit de la coupe soit faite par les affouagistes après partage et sous la responsabilité de Messieurs Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT.

Fait et délibéré le 16 octobre 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 10/10/2019

Date d'affichage : 18/10/2019

## DELIBERATION n°2019-44

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT.

Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Muriel ROSSI

Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### Transfert du poste de relevage de la ZA du Rensou

Monsieur le Maire indique que c'est la communauté de communes qui est actuellement propriétaire du poste de relevage de la Zone d'Activité du Rensou bien que son entretien soit inclus dans le contrat de délégation de l'assainissement conclu entre la commune et la SAUR.

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes souhaite que la commune devienne propriétaire de l'ouvrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. D'accepter le principe du transfert du poste de relevage de la ZA du Rensou dans le patrimoine communal dans l'hypothèse où la communauté de communes ne souhaiterait pas attendre l'échéance du transfert légal de compétence en 2026
2. De conditionner ce transfert à la remise en état préalable de l'ouvrage par la communauté de communes sur la base de l'estimation réalisée par la SAUR pour environ 15 000 € HT

Fait et délibéré le 16 octobre 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20191016-2019-44-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2019  
Date de réception préfecture : 18/10/2019



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 10/10/2019

Date d'affichage : 18/10/2019

## DELIBERATION n°2019-45

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT.

Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU

Nicolas DATAS-TAPIE

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Muriel ROSSI

Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### Demande de fonds de concours « Défense Incendie »

Vu l'article L5214-16 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes a voté par délibération D91-2018 la mise en place d'un fonds de concours « Défense Incendie » afin d'aider les communes dans la création ou l'amélioration des équipements de lutte contre l'incendie. Plusieurs anomalies sur les hydrants de Tournay ont été constatées par le SDIS des Hautes-Pyrénées. Le montant a été chiffré par la SAUR à 9 054,79 € HT comprenant un poteau incendie rue de la côte, un poteau incendie impasse des prunus, un poteau incendie avenue de Bagnères, ainsi que des petits travaux sur un poteau impasse de Bagnères et sur le point d'aspiration rue de la Serre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. De solliciter le versement d'un fonds de concours de la communauté de communes à hauteur de 50 % soit 4 527,39 €
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 16 octobre 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 10/10/2019  
Date d'affichage : 18/10/2019

## DELIBERATION n°2019-46

### SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT.

Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU  
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS  
Muriel ROSSI  
Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

## Tarifs ALSH d'octobre 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay d'octobre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, avec l'abstention de Madame Blandine CARATY, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Aquarium et Cité de l'océan à Biarritz le 25 octobre 2019 : Quotient 1 : 21 €, Quotient 2 : 23 €, Quotient 3 : 25 €, Quotient 4 : 27 €, Quotient 5 : 29 €, Quotient 6 : 31 €

Fait et délibéré le 16 octobre 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 10/10/2019

Date d'affichage : 18/10/2019

## DELIBERATION n°2019-47

### SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT.

Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Muriel ROSSI

Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir des crédits budgétaires supplémentaires pour les frais de personnel en raison du remplacement d'agents titulaires. En compensation, l'assurance statutaire verse des indemnités à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De procéder au vote de crédits supplémentaires, sur le budget de l'exercice 2019 :

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES					
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
D	F	012	6413	Personnel non titulaire	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>15 000,00 €</b>
RECETTES SUPPLEMENTAIRES					
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
R	F	013	6459	Remboursement sur charge de sécurité sociale et de prévoyance	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>15 000,00 €</b>

Fait et délibéré le 16 octobre 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 10/10/2019

Date d'affichage : 18/10/2019

## DELIBERATION n°2019-48

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT.

Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Muriel ROSSI

Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### Redevance d'occupation temporaire de la place d'Astarac

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande du gérant du Bar La Bastide de privatisation de 3 places de stationnement sur la place d'Astarac. Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la redevance d'occupation temporaire à 20 € par jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, avec les voix contres de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE :

1. De fixer le montant de la redevance d'occupation temporaire des 3 places de stationnement de la place d'Astarac à 20 € par jour
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 16 octobre 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 10/10/2019

Date d'affichage : 18/10/2019

## DELIBERATION n°2019-49

### SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT.

#### Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Muriel ROSSI

Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

## Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'un poste d'agent technique polyvalent, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent d'agent d'animation à temps complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De créer au tableau un emploi permanent à temps complet d'agent d'animation au grade d'adjoint territorial d'animation à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019
2. Que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné
3. D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tout acte en découlant

Fait et délibéré le 16 octobre 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 10/10/2019  
Date d'affichage : 18/10/2019

## DELIBERATION n°2019-50

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT.

Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU  
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS  
Muriel ROSSI  
Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### Création d'un emploi permanent d'adjoint technique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'un poste d'agent technique polyvalent, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent à temps complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De créer au tableau un emploi permanent à temps complet d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019
2. Que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné
3. D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tout acte en découlant

Fait et délibéré le 16 octobre 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 10/10/2019

Date d'affichage : 18/10/2019

## DELIBERATION n°2019-51

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT.

Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Muriel ROSSI

Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### Subventions aux associations 2019 - 3

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2019, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Association du jumelage Tournay La Vraie Croix : 500 €
- ✓ Club de l'amitié de l'Arros : 500 €
- ✓ Cotisation à l'association des Bastides des Hautes-Pyrénées : 632 € (Abstention de Messieurs Camille DENAGISCARDE, Jean-Claude DELAS et Madame Monique GAILHOU)

Fait et délibéré le 16 octobre 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

  
Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20191016-2019-51-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2019  
Date de réception préfecture : 18/10/2019



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 10/10/2019  
Date d'affichage : 18/10/2019

## DELIBERATION n°2019-52

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT.

Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU  
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS  
Muriel ROSSI  
Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### Location de la Halle – 31 décembre 2019 – Classic Auto Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de l'association Classic Auto Pyrénées pour la location de la salle de la Halle de la mairie pour le réveillon du 31 décembre 2019. Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 100 € pour la soirée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De louer la Halle à l'association Classic Auto Pyrénées le 31 décembre 2019
2. De fixer le montant du loyer à 100 €
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 16 octobre 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20191016-2019-52-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2019  
Date de réception préfecture : 18/10/2019